



COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le mardi 2 juillet 2013, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Michel CHARPENAY à Michel BACCONNIER – Alain CACALY à David CICALA – Rahma KHADRAOUI à Grégory COIN – Fabienne ALPHONSINE à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE – Yannis BURGAT à Andrée LIGONNET – Florentine MASSE à Jean-Claude CANO

Absent excusé : Franck FERRANTE

Absents : Bénédicte KREBS – Véronique SORIANO – Grégory ESTREMS – Stéphane JEANNET – Isabelle BALLE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné.

DELIB 2013.07.08 14

OBJET : Convention – résidence de la compagnie de danse Hip Hop Pokemon Crew

Monsieur Christophe Casadei, Adjoint délégué à la culture et au patrimoine historique, explique le principe du partenariat qui sera mis en place entre la Mairie et la compagnie Pockemon Crew, à savoir le soutien à la création du prochain spectacle et le bénéfice d'interventions artistiques.

La Compagnie Pockemon Crew a été en résidence à l'Opéra de Lyon et a obtenu de nombreuses Victoires en France et dans le monde.

La convention entre les deux parties stipule la mise à disposition d'une salle de danse du 15 au 26 juillet et de la grande salle du médian du 29 juillet au 9 août, ainsi que le versement d'une subvention de 5000€.

En contrepartie la Compagnie Pockemon Crew s'engage à animer quatre ateliers, à donner un premier rendu de l'avancement de la création par une mini représentation à l'automne, et à proposer son prochain spectacle à des conditions préférentielles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les termes de la convention à passer avec la compagnie de danse hip hop Pockemon Crew**
- **APPROUVE le versement d'une subvention de 5 000 €**
- **AUTORISE le Maire à signer la convention**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 10 juillet 2013.

Publication et transmission en sous-préfecture le 11 JUIL. 2013

Le Maire

Michel BACCONNIER